

PROGRAMME DE FORMATION

La location saisonnière

La location meublée est aujourd’hui un élément incontournable de la gestion patrimoniale. Elle présente en effet des avantages indéniables, à la fois sur le plan économique et sur le plan fiscal. Elle obéit aussi à de nombreuses règles, parfois complexes, et en constante mutation. La location saisonnière ne fait pas exception à ce constat, bien au contraire. En fonction de la situation du logement, les perspectives de rendement peuvent être considérables mais les contraintes sont aussi plus nombreuses.

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	190 €
Prérequis:	• Connaissance de l’environnement général de la location meublée (régime juridique, fiscal et social). • Connaissance des principes généraux de la fiscalité • Connaissance des principes généraux des baux immobiliers
Objectifs:	• Maîtriser les particularités du régime juridique, fiscal et social de la location meublée saisonnière et/ou de courte durée. • Maîtriser les spécificités liées à la location d’une résidence principale et secondaire pour de courtes durées, tant sur le plan de la fiscalité que de la réglementation. • Connaître les conséquences de l’intervention d’une agence ou d’une plateforme internet pour la mise en location. • Connaître, de façon concrète, les formalités administratives à observer selon la nature du logement, son lieu de situation, et les sanctions encourues en cas de non-respect. • Eviter les pièges et optimiser les opérations et situations patrimoniales intégrant des locations saisonnières.

Contenu pédagogique:

- Définition de la location meublée saisonnière, rappels et généralités
- Règles relatives à la réservation et au contrat de location
- Intérêt et aspects pratiques de la procédure de classement
- Formalités et autorisations administratives
- Particularités fiscales : taxe de séjour
- Régime des cotisations sociales : principe et option pour le régime général
- Particularités liées à la location d'une résidence principale ou secondaire
- Intervention d'un intermédiaire : agence ou plateforme en ligne

Heures réglementaires:

CGPI / Courtiers

- Immobilier / Carte T / Loi Alur : 2 heures
- IOBSP / DCI : 2 heures

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN : 201900796

Experts-Comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'unhandicap

